



Affluents Nord Val de Loire

(SYNDICAT MIXTE DES AFFLUENTS NORD VAL DE LOIRE)

Siège social : Mairie de LA MEMBROLLE sur CHOISILLE

Téléphone : 02.47.41.21.28

anval@ville-la-membrolle37.fr

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET 2022

COMITE SYNDICAL N° 1-2022

Rapport de l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Loi NOTRe (n°2015.991 du 6 août 2015, article 107)

Article L.2312-1 du CGCT modifié

Le Président

Sébastien MARAIS


ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE sur CHOISILLE

Sommaire

1.	Cadre réglementaire	3
2.	Orientations budgétaires 2022	4
2.1	Section de fonctionnement	4
2.1.1	Les dépenses réelles de fonctionnement	4
2.1.2	Les recettes réelles de fonctionnement	7
2.2	Section d'investissement	9
2.2.1	Les dépenses réelles d'investissement	9
2.2.2	Les recettes réelles d'investissement	10
3.	Structure et gestion de la dette	10
4.	Le personnel	10
5.	Dispositions diverses	11

1. Cadre réglementaire

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le Président présente au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce rapport présente notamment les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses de personnel, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du financement annuel.

Ce rapport donne lieu à débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Cette dernière ainsi que le ROB sont transmis au représentant de l'Etat, aux collectivités adhérentes et publiés.

Compétences du Syndicat Mixte ANVAL

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Syndicat mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) est compétent en gestion des milieux aquatiques (GeMA) et il intervient pour le compte de ses 5 EPCI-FP membres :

- Tours Métropole Val de Loire,
- La Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- La Communauté de communes Gâtine et Choissilles - Pays de Racan,
- La Communauté de communes Touraine Est Vallées,
- La Communauté de communes du Castelrenaudais.

Le Syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans les bassins versants de la Roumer, du Breuil, de la Bresme, de la Choissille et de la Bédouire et de leurs affluents.

Les compétences du Syndicat s'exercent dans les différents domaines de l'environnement (eau, biodiversité, etc.) afin de préserver la qualité et assurer de façon transversale une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, par transfert de compétence ou par voie de convention avec des collectivités territoriales, établissements publics ou privés et généralement tout organisme, membres ou non, pour la réalisation d'opérations précises relevant de ses compétences.

Toutes les actions entreprises par le Syndicat ne peuvent se faire que dans les buts suivants :

- Améliorer la qualité des écosystèmes aquatiques pour atteindre le bon état écologique et chimique exigé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Le Syndicat exerce sur son périmètre les compétences suivantes :

- Gestion des milieux aquatiques (GeMA) définie aux 1^o, 2^o et 8^o de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :
 - o L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - o L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau ;
 - o La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2. Orientations budgétaires 2022

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Après estimations pour 2022 des différentes dépenses, les évolutions de BP à BP seraient les suivantes :

Tableau 1 : Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2022

Dépenses réelles de fonctionnement	Exercice 2020	Exercice 2021	BP 2022 (ROB)
Chapitre 011 - Charges à caractère général	198 331,07 €	370 942,13 €	658 300,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	78 583,13 €	122 538,71 €	130 133,36 €
Chapitre 65 - Charges de gestion courantes	68 174,74 €	65 307,77 €	68 000 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 759,45 €	0,00 €	2 800 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	61 294,34€
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	16 024,66 €	13 593,38 €	14 000 €
TOTAL	363 873,05 €	572 381,99 €	934 527,70 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2021 et 2022 : comptablement cela correspondrait à une hausse de + 63%.

Cette hausse concernerait :

- les dépenses de travaux et d'études (Chapitre 011) et s'explique par le fait que des opérations relativement onéreuses sont prévues sur l'exercice 2022 (remplacement de buses par des ponts cadre)
- Les dépenses imprévues (Chapitre 022) nécessaires à l'équilibrage du budget de fonctionnement
- Les dépenses de personnel (Chapitre 012) et s'explique par le fait que le 3^{ème} technicien de rivière sera présent sur une année complète en 2022 et qu'un stagiaire sera recruté sur une période de 6 mois (avril à octobre 2022).

Par ailleurs, certains postes de travaux sont très certainement surévalués car le Syndicat inscrirait au budget les montants prévisionnels fixés dans le programme d'actions validé par les partenaires financiers, le Syndicat ne disposant pas encore de tous les devis des entreprises au stade de l'élaboration des Orientations budgétaires 2022.

Enfin, cette hausse des dépenses de travaux et d'études reflète la volonté du Syndicat d'exécuter l'ensemble des actions initialement programmées sur la période 2020-2022, en « rattrapant » sur l'exercice 2022 les reports de travaux intervenus en 2020 suite à la pandémie de COVID 19.

Sur ces 934 527,70 € de dépenses réelles de fonctionnement, il est à noter que 252 333,36 € sont affectés au fonctionnement général, qui regroupe notamment les rémunérations du personnel, les indemnités des élus, la location des bureaux, et plus globalement l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

Les dépenses affectées au fonctionnement général représentent ainsi 27% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 011 – Charges à caractère général – Volet études et travaux

Le débat d'orientation budgétaire se tenant après la clôture de l'exercice 2021, des dépenses engagées en 2021 ont été reportées sur l'exercice 2022. Cela concerne les opérations suivantes :

Tableau 2 : Opérations de la section de fonctionnement engagées avant 2021 et reportées

Travaux / Etudes	Montants restant engagés
Moulin Pont Boutard (BC n°2/2021 maçonneries + BC n°3/2021 renaturation)	56 292 €
Boire Fondettes (BC n°4/2021 renaturation)	26 532 €
Recharge Ruisseau de l'Arche (BC n°1 et 3/2021)	29 574 €
Recharge Aval Fresnay (BC n°2 et 5/2021)	26 976 €
Recharge Bresme Braineau (création des accès)	10 092 €
Etude Petite Gironde	11 700 €
Etude Bédoire	14 301 €
Chambre d'Agriculture 37 construction programme pollutions diffuses	9 072 €
NCA Environnement construction programme pollutions diffuses	3 000 €
Etude complémentaire Ouvrages	13 500 €
Site internet	1 428 €
TOTAL	202 467 €

⇒ S'agissant des nouveaux projets, volet travaux / entretien, sont proposés pour 2022 :

Tableau 3 : Travaux de la section de fonctionnement à engager en 2022

Travaux / Entretien	Montants prévisionnels
Renaturation Bresme Braineau - Pernay/Ambillou	96 500 €
Boire à Fondettes (solde)	6 700 €
Moulin Pont Boutard (solde) - Côteaux sur Loire	60 000 €
Pont des Essards (recharge) – Langeais	27 000 €
Houssaye (aménagement seuil) - Langeais	5 700 €
Portes de Loire à Langeais (aménagement seuil)	37 500 €
Breuil (aménagement seuil) - Langeais	5 400 €
Moulin de Varanne (effacement seuil + reconnexion ancien méandre) - Langeais	59 200 €
Complément Recharge Nouzilly	7 400€
Restauration continuité (Simonnière, Moulin Millon, Moulin Fresnay, Moulin Moreau) – Nouzilly, La Membrolle-sur-Choisille, Charentilly	132 000 €
Bresme : jussie + plantations	15 500 €
Bresme : Entretien végétation	9 900 €
Roumer : Entretien végétation	22 000 €
Choisille et Bédoire : Entretien végétation	20 000 €
TOTAL	504 800 €

Les montants à engager en 2022 correspondent aux types de travaux suivants :

Type de travaux	Répartition budgétaire
Restauration de la continuité écologique	47 %
Restauration morphologique (recharge granulométrique / Talutage de berges / reméandrage)	39 %
Entretien de la végétation	10 %
Plantations et lutte contre les espèces exotiques envahissantes	4 %

A noter que les travaux de gestion environnementale (y compris restauration végétale) sont imputés en section de fonctionnement depuis l'exercice 2020, et donc exclus du FCTVA.

⇒ Volet études / suivi, sont programmés pour 2022:

Tableau 4 : Etudes et Suivis de la section de fonctionnement à engager en 2022

Etudes / Suivi	Montants prévisionnels
Etude perspectives BIO	3 400 €
Suivi phyto pollutions diffuses	7 800 €
Etude bilan Bresme	50 000 €
Indicateurs de suivi Bresme	8 400€
TOTAL	69 600 €

Sur ces 69 600 € de nouvelles études programmées pour l'année 2021,

- 58 400 € vont concerner les indicateurs de suivi et l'étude bilan du Contrat Territorial Bresme 2017-2020 qui doit être réalisée en 2022.
 - o Cette étude permettra d'évaluer les actions que le Syndicat a réalisées sur la période 2017-2020 et d'étudier les actions qui pourraient s'inscrire dans un nouveau Contrat Territorial Bresme pour la période 2023-2025.
- 11 200 € vont concerner le futur programme de lutte contre les pollutions diffuses.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Les perspectives pour 2022 sont présentées en partie 4 du présent rapport.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante

Il s'agit des montants prévus pour 2022 correspondant aux indemnités des élus.

Il n'y a pas d'évolution notable par rapport aux montants prévus en 2021, ce qui s'explique par une reconduction du nombre de vice-présidents et du montant des indemnités de fonction.

Chapitre 66 - Charges financières

Aucun emprunt bancaire, ni aucune charge financière ne pèse sur le Syndicat.

2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Après estimations pour 2022 des différentes recettes, les évolutions de BP à BP seraient les suivantes :

Tableau 5 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2020 et 2022

Recettes réelles de fonctionnement	Exercice 2020	Exercice 2021	BP 2022 (ROB)
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement	181 070,59 €	229 540,46 €	638 631,61 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges	785,00 €	1 955,00 €	0,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	307 484,75 €	979 506,27 €	295 885,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	1,43 €	0,69 €	0,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00 €	11,09 €	11,09 €
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	111 006,68 € €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	600 348,45 €	1 211 103,51 €	934 527,70 €

Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2020 et 2021 : baisse de 23%.

Cette baisse des recettes réelles de fonctionnement concerne uniquement le montant des subventions qui seront perçues en 2022 comparativement à celles perçues en 2021. Ceci s'explique par le fait que les subventions attribuées sur l'exercice 2021 concernent en partie des travaux qui seront réalisés en 2022 et que l'on retrouve dans l'excédent de fonctionnement reporté.

A noter que le Syndicat a engagé en comptabilité l'ensemble des subventions pour lesquelles il avait reçu une lettre d'attribution en 2021.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Concernant les participations des EPCI :

Le montant des participations des collectivités membres est identique à 2021, soit 180 000 €.

Les participations seront réparties sur la même base de calcul que 2021 (ajustement en fonction l'évolution de la population) :

Tableau 6 : Evolution des participations des EPCI entre 2021 et 2022

	Participations EPCI 2021	Propositions 2022
Communauté de communes TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE	29 839 €	29 741 €
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	97 723 €	97 725 €
Communauté de communes GATINE CHOISILLES – PAYS DE RACAN	34 892 €	34 910 €
Communauté de communes CASTELRENAUDAIS	8 748 €	8 733 €
Communauté de communes TOURAINE EST VALLEES	8 798 €	8 892 €
TOTAL	180 000 €	180 000 €

Concernant les subventions :

Les subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire sont liées aux contrats territoriaux Choisille-Roumer 2020-2025 et Bresme 2017-2021 avec des taux maximums de :

- 80 % pour les travaux (hors travaux d'entretien de la ripisylve)
- 80 % pour l'animation, soit 3 ETP.

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

Après estimations pour 2022 des différentes dépenses, les évolutions de BP à BP seraient les suivantes :

Tableau 1 : Evolution des dépenses d'investissement entre 2020 et 2022

Dépenses réelles d'investissement	Exercice 2020	Exercice 2021	BP 2022 (ROB)
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	3 210,89 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	219,60 €	0,00	44 000,00 €
Opération 100 – Programme restauration rivière	22 740,00 €	0,00 €	8 196,00 €
Chapitre 040 – Transferts entre sections	111 006,68 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	133 966,28 €	0,00 €	55 406,89 €

Evolution des dépenses réelles d'investissement entre 2021 et 2022 :

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2021.

En 2022, les dépenses d'investissement comprendront pour l'essentiel :

- 34 000 € pour l'achat de deux véhicules utilitaires de service de type Kangoo Express Van avec la reprise du Kangoo électrique actuel ;
- 10 000 € pour le renouvellement du matériel informatique et de l'outillage technique ;

Par ailleurs, l'étude engagée pour le Diagnostic Territorial Multi-pressions s'est achevée fin 2021 par la construction d'un programme d'actions de lutte contre les Pollutions diffuses et la restauration des zones humides. Les dépenses afférentes au solde de cette étude sont donc inscrites au budget 2022 pour un montant de 8 196,00 €.

2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

Après estimations pour 2022 des différentes recettes, les évolutions de BP à BP seraient les suivantes :

Tableau 1 : Evolution des recettes d'investissement entre 2020 et 2022

Recettes réelles d'investissement	Exercice 2020	Exercice 2021	BP 2022 (ROB)
Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	13 593,38 €
Chapitre 10 – Dotation, fonds divers	0,00 €	6 934,94 €	0,00 €
Chapitre 13 – Subventions non transférables	0,00 €	0,00 €	33 600,00 €
Chapitre 040 – Transferts entre sections	16 398,32 €	13 593,38 €	8 213,51 €
TOTAL	16 398,32 €	20 528,32 €	55 406,89 €

Evolution des recettes réelles d'investissement entre 2021 et 2022 :

En 2022, les recettes d'investissement comprendront :

- Un excédent d'investissement reporté pour un montant de 13 593,38 € ;
- Le versement du solde des subventions pour le Diagnostic Territorial Multi-pressions qui s'est achevé fin 2021 pour un montant de 33 600 € ;
- Les amortissements 2022 sur les études, les matériels de transport et le matériel informatique.

3. Structure et gestion de la dette

Aucun emprunt bancaire, ni aucune charge financière ne pèse sur le Syndicat.

4. Le personnel

Le Syndicat Mixte ANVAL emploie 3 agents :

- Deux techniciens de rivières
- Un technicien de rivière / Animateur Qualité des eaux / Chargé de coordination depuis le 1^{er} février 2021

Pour l'année 2022, les charges de personnel projetées s'élèvent à 130 133,36 €, contre 122 538,71 € en 2021. Elles intègrent un plein temps pour l'ensemble des agents.

Cette augmentation par rapport à 2021 s'explique par le fait que l'un des trois techniciens sera embauché sur les douze mois de l'année 2022 et qu'un stagiaire sera recruté pour une période de 6 mois en vue de travailler sur le volet social des projets de restauration de la continuité écologique envisagés sur Langeais intramuros entre les mois d'avril et d'octobre 2022.

Pour 2022, il est donc prévu une hausse des dépenses de personnel de 6,2%.

Il est important de noter que les charges du personnel sont financées par l'Agence de l'Eau et la Région Centre Val de Loire à hauteur de 80%.

Le temps de travail des agents est de 37,5 heures par semaine.

Chaque agent à temps complet bénéficie de 25 jours de congés et de 15 jours de RTT.

Ils disposent tous d'un compte épargne temps où sont stockés les éventuels congés et/ou RTT n'ayant pu être posés en raison des besoins du service.

5. Dispositions diverses

Ce rapport a donné lieu à un débat en comité syndical. Il fait l'objet d'une délibération spécifique.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux EPCI-FP membres.

